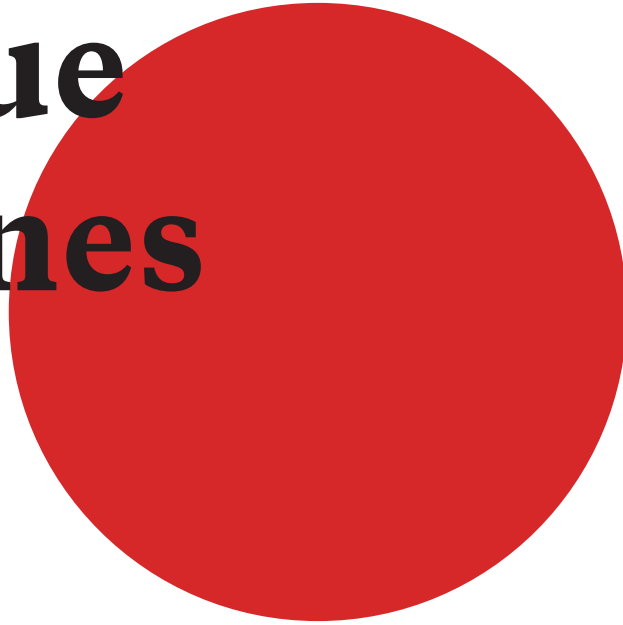


Fondements de la participation politique des jeunes



Fédération Suisse des Parlements des Jeunes FSPJ

La FSPJ est le centre de compétences politiquement neutre pour la participation et la formation politiques des jeunes et jeunes adultes. Avec les offres youpa, elle soutient les parlements, conseils et commissions des jeunes en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein. Grâce aux offres easyvote et engage.ch, les jeunes ont l'occasion de découvrir leurs droits et devoirs civiques, ce qui leur permet d'être capables d'apporter des idées nouvelles et innovantes ainsi que d'éventuelles solutions en politique. La FSPJ promeut par ailleurs l'amélioration des conditions-cadres pour la participation politique des jeunes en menant des recherches, en échangeant des connaissances et en représentant les intérêts des jeunes. Dans chacune de ses activités, la FSPJ applique la devise « par les jeunes pour les jeunes ».

La FSPJ contribue activement à améliorer les conditions-cadres de participation et de formation politiques des jeunes, et encourage en particulier les parlements des jeunes à tous les échelons du fédéralisme, à travers son domaine Fondements de la participation politique (FPP). À ces fins, ce dernier propose des activités dans le domaine du développement professionnel, entretient son réseau aussi bien national qu'international, offre des conseils et mène des recherches. Il traite en priorité des technologies civiques, de l'encouragement à la relève pour le système de milice, de la collaboration quant aux processus de participation politiques et de la formation politique axée sur la pratique.

Contenu

1 Raisons à l'origine de l'encouragement de la participation politique	4
Importance de l'encouragement de la relève en politique Intégration, droits et responsabilisation des jeunes Bénévolat en crise chez les jeunes	
2 Qu'est-ce que la participation politique des jeunes ?	6
Formation politique Intérêt pour la politique Participation politique Modèle d'efficacité de la participation politique	
3 Bases légales de la participation des jeunes à la vie politique	8
Acteurs internationaux Échelons national, cantonal et communal	
4 Participation politique des jeunes au sein du fédéralisme suisse	11
Domaine de compétences national Domaine de compétences cantonal Domaine de compétences communal	
5 Formes de participation politique	12
Fondements Possibilités de participation politique : exemples	
6 Critères de qualité de la participation politique	14
Critères de qualité Opérationnalisation	
7 Types de participation	16
Les engagé-e-s Les activistes conventionnel-le-s Les adeptes du numérique Les activistes non conventionnel-le-s Les personnes apolitiques	
8 Chiffres relatifs à la participation politique	17
Besoin de participation à la vie politique Intérêt pour la politique Importance de la formation politique Mobilisation des jeunes en politique : les acteur-trice-s motivant-e-s Popularité des activités politiques Informations politiques et confiance Positionnement idéologique des jeunes	

1 Raisons à l'origine de l'encouragement de la participation politique

Importance de l'encouragement de la relève en politique

Il n'est pas rare de lire que le système politique des démocraties occidentales est enfoncé dans une crise (de confiance). Des partis établis éprouvent de la peine à maintenir leur électorat, alors que de nouveaux mouvements, parfois radicaux, gagnent du terrain. En Suisse, divers sondages indiquent que la confiance accordée aux institutions politiques établies reste en revanche exceptionnellement grande. Cela pourrait s'expliquer par les nombreuses possibilités de participation à la vie politique dont les citoyen-ne-s suisses disposent, en comparaison internationale. Les outils de démocratie directe qui existent en Suisse sont uniques en leur genre. Les initiatives, les référendums, les votations populaires et les élections permettent à la population de participer à la vie politique de manière simple. Les citoyen-ne-s peuvent en outre recourir à d'autres moyens de participation indirects tels que les procédures de consultation, les audiences ainsi que, dans certains cantons et communes, les motions populaires. Pourtant, des signes indiquant la présence d'une crise de confiance envers les institutions et les processus politiques établis apparaissent également en Suisse. Ces dernières années, la confiance que les jeunes accordent aux médias a ainsi été fortement ébranlée suite aux débats qui ont eu lieu autour des « fake news ».¹ Promouvoir les possibilités dont les citoyen-ne-s disposent pour participer à la vie politique représente indubitablement une démarche pertinente pour lutter contre la méfiance grandissante qui s'installe à l'égard du système politique. En conséquence, il semble d'autant plus indiqué d'encourager la participation politique auprès des jeunes déjà, afin de garantir un processus d'apprentissage optimal sur le long terme. Un autre trait caractéristique du système politique suisse est qu'il s'agit d'un système de milice. Les personnes exerçant une fonction politique le font la plupart du temps à côté de leur travail, surtout à l'échelon communal. Cela exige également de la population qu'elle contribue de manière active au fonctionnement politique d'une commune, d'un canton ou de la Confédération. Cependant, de nombreuses communes ont de la peine à trouver de la relève. Une fois encore, il est nécessaire de promouvoir la politique suffisamment tôt afin d'assurer la relève, comme c'est le cas en sport ou en musique. Cette promotion doit en outre viser à concevoir la participation à la vie politique sur le long terme afin que les résultats portent leurs fruits de manière durable.

L'encouragement de la participation des jeunes à la vie politique

- motive davantage les jeunes à occuper une fonction politique à l'avenir ;
- entraîne un examen plus approfondi des droits politiques et de leur perception ;
- améliore la culture de la discussion démocratique.

Bien que l'importance de la participation des jeunes à la vie politique ne soit pratiquement pas remise en question et qu'elle soit encouragée par nombre de personnes, il en manque un concept ou un modèle. La présente brochure vise à combler ce manque et à poser les bases de l'encouragement de la participation des jeunes à la vie politique. Pour ce faire, elle offre une vue d'ensemble des différents domaines concernés aussi bien par la participation que par la formation politiques des jeunes.

Intégration, droits et responsabilisation des jeunes

Les jeunes se retrouvent souvent exclu-e-s du processus politique, même lorsqu'ils sont directement concernés par les sujets traités. Avant d'atteindre la majorité, ils n'ont la plupart du temps aucun moyen légal de s'engager en politique. Encourager la participation politique des jeunes signifie par conséquent également encourager l'intégration sociale de toute une génération. En obtenant des droits et en se voyant confier des responsabilités, les jeunes seront alors en mesure d'œuvrer pour leurs idées et celles des autres.

Les citoyen-ne-s suisses n'obtiennent le droit de vote et d'éligibilité qu'à l'âge de 18 ans révolus, mais il leur est toutefois possible de s'investir en politique par d'autres moyens. L'article 12 de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, que la Suisse a ratifiée, reconnaît ainsi aux jeunes le droit d'exprimer librement leur opinion sur toutes les questions les intéressant. Cet article indique également que l'État doit prendre en considération les opinions formulées en fonction de l'âge et du degré de maturité de leurs auteurs.

Par ailleurs, participer à la vie politique permet aux jeunes de se former de manière non formelle. En effet, ils ont ainsi la possibilité d'acquérir des compétences qui s'avèrent utiles dans divers domaines au quotidien.

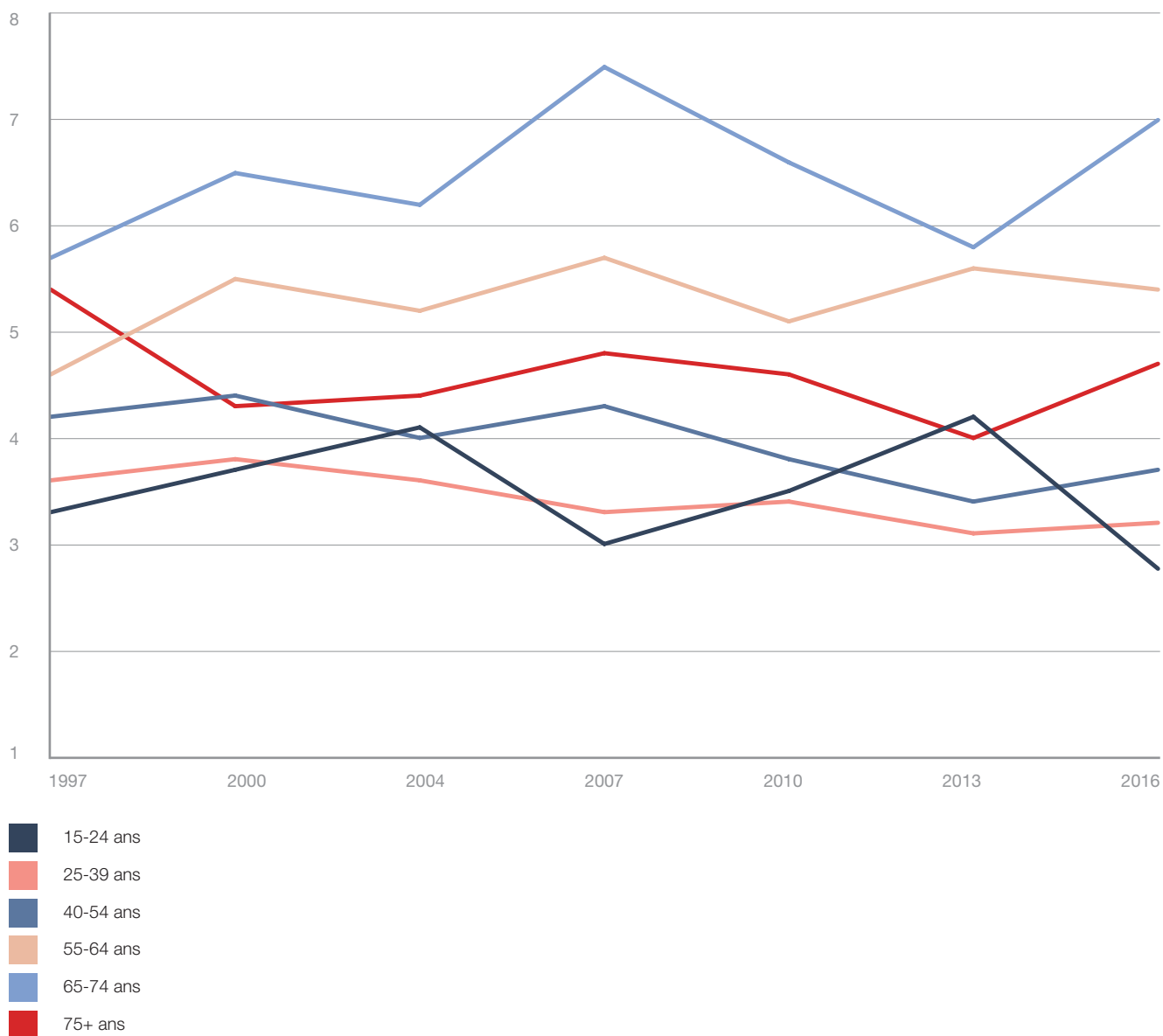
Bénévolat en crise chez les jeunes

En comparaison avec d'autres groupes d'âge, les jeunes pratiquent moins le bénévolat. En 2016, les jeunes âgé-e-s de 15 à 24 ans investissaient en moyenne 2.8 heures par semaine dans une activité bénévole. C'était alors la première fois depuis 1997 que le temps consacré à un travail bénévole de cette tranche d'âge tombait sous la barre des trois heures hebdomadaires, représentant ainsi la valeur la plus basse de tous les âges confondus. En 2013 encore, les jeunes pointaient au troisième rang d'un classement concernant l'engagement bénévole.² Ces chiffres prouvent à quel point il est fondamental d'encourager suffisamment tôt les jeunes à participer à la vie politique.

1 gfs.bern, « Baisse d'intérêt pour l'information et recul de la confiance témoignée. Les jeunes adultes et la politique à l'ère des Fake-News et du paysage médiatique en mutation », Moniteur politique easyvote 2017, Berne 2018, p.19.

2 Source : Office fédéral de la statistique, enquête suisse sur la population active (ESPA)

Nombre d'heures consacrées au bénévolat par semaine



2 Qu'est-ce que la participation politique des jeunes ?

Il arrive souvent que la participation politique soit confondue avec l'intérêt pour la politique et la formation politique. Pour la FSPJ, ces trois éléments s'influencent les uns les autres, mais ne se recourent toutefois pas. Nous tenterons dès lors par la suite de les définir dans le but de mieux pouvoir les différencier.

Formation politique

La formation politique vise la transmission de connaissances systématiques relatives au système politique ainsi que l'amélioration de l'aptitude à accomplir une action politique. Les citoyen-ne-s doivent donc être informé-e-s au sujet de leurs droits et devoirs. Concrètement, la formation politique regroupe l'acquisition de différentes compétences telles que les compétences analytiques, méthodologiques et opérationnelles. Les compétences analytiques permettent de reconnaître les structures et les processus ainsi que d'analyser les affaires d'ordre politique qui y sont liées. Les compétences méthodologiques donnent aux citoyen-ne-s la possibilité d'expliquer une affaire, de remettre en question de manière critique des affirmations et, finalement, de se forger leur propre opinion. Ainsi, ils sont aptes à défendre celle-ci auprès d'autres personnes. Les compétences opérationnelles confèrent la capacité de s'imposer en politique et, le cas échéant, de trouver des compromis. Ces trois compétences contribuent grandement à la formation et au développement de citoyen-ne-s actif-ve-s et, dès lors, aident à renforcer la participation au sein de la société ainsi qu'à la vie politique. Par ailleurs, participer aux processus et rejoindre des structures politiques permet aux citoyen-ne-s d'améliorer leur formation dans ce domaine. Ces deux concepts (formation politique et compétences politiques) sont donc interdépendants. La formation politique est d'autant plus importante en Suisse, compte tenu du système politique que connaît le pays : la démocratie directe et le système de milice obligent les citoyen-ne-s à assumer des responsabilités.

Intérêt pour la politique

Par intérêt pour la politique, on comprend généralement la curiosité pour les affaires d'ordre politique. Il est nécessaire d'être intéressé-e par la politique pour pouvoir se confronter à des sujets relevant de la politique et pour vouloir s'engager dans ce domaine.³ Toutefois, qui dit intérêt pour la politique ne dit pas automatiquement participation à la vie politique. Par rapport à l'intérêt, la participation comprend une dimension active sur le plan du comportement : on parle ainsi de prendre part à une votation ou de s'engager au sein d'un parlement des jeunes. Si l'intérêt pour la politique est à la base de tout engagement dans ce domaine, participer à la vie politique permet de renforcer l'intérêt que l'on porte aux questions politiques. Ces deux éléments sont donc interdépendants.⁴

Participation politique

On dit qu'une personne participe à la vie politique lorsqu'elle prend part à un processus politique ou rejoint une structure politique.⁵ On distingue deux formes de participation : la participation individuelle et la participation collective.⁶ L'audition de jeunes dans le cadre de la procédure de divorce de leurs parents relève de la participation individuelle ; l'audition de tous les jeunes d'une commune pour la construction d'un terrain de sport relève de la participation collective. Ainsi, la participation collective est en général davantage associée au domaine politique. C'est toujours la perception des participant-e-s qui détermine dans quelle mesure une participation est considérée comme politique.⁷ La FSPJ donne la définition suivante de la participation politique des jeunes :

La participation politique des jeunes est une forme de participation généralement collective qui implique des jeunes dans des processus politiques. Elle doit être reconnue par des structures politiques ainsi que des institutions et des personnes actives en politique. C'est également le/la participant-e qui détermine si sa participation est politique ou non.

Modèle d'efficacité de la participation politique

Quels facteurs influencent la participation des jeunes à la vie politique ? Des facteurs individuels tels que l'intérêt pour la politique, les ressources (temps, moyens et culture) ainsi que les compétences jouent un rôle important et ne sont que difficilement influençables de l'extérieur. Les facteurs structurels et politiques permettent cependant davantage d'influer sur la participation. La participation politique des jeunes est ainsi essentiellement encouragée par le biais de bases légales s'y rapportant, d'un financement sûr ainsi que de la reconnaissance politique. En règle générale, c'est en prenant part à la mise en œuvre d'une mesure que les jeunes peuvent le mieux être impliqué-e-s dans les processus politiques. Cela a d'ailleurs déjà été prouvé par le passé, lorsque les autorités compétentes accompagnaient la mise en œuvre et que l'offre était conçue selon une procédure adaptée aux jeunes. En ce qui concerne la mise en œuvre, il est ainsi possible d'encourager les jeunes à participer à la vie politique à moindre effort.

3 Schmid, Christine, Politisches Interesse von Jugendlichen. Ein Längsschnittuntersuchung zum Einfluss von Eltern, Gleichaltrigen, Massenmedien und Schulunterricht, Wiesbaden 2004, pp. 14-16 ; van Deth, Jan W., « Interest in Politics », dans Jennings, M. Kent / van Deth, Jan W. (éd.), Continuities in Political Action. A Longitudinal Study of Political Orientations in Three Western Democracies, Berlin 1990, pp. 275-312.

4 Id., « What is Political Participation? », dans Oxford Research Encyclopaedia of Politics, 2016, <http://oxfordre.com/politics/view/10.1093/acrefore/9780190228637.001.0001/acrefore-9780190228637-e-68?print=pdf>, consulté le 29 janvier 2019.

5 Rehmann-Sutter, Christoph, « Partizipation », dans Cariget, Erwin / Mäder, Ueli & Bonvin, Jean-Michel (éd.), Wörterbuch der Sozialpolitik, Zurich 2003.

6 Cf. Zermatten, Jean & Stoecklin, Daniel, Le droit des enfants de participer. Norme juridique et réalité pratique : Contribution à un nouveau contrat social, Sion 2009 ; Wittwer, Stefan, Politische Partizipation von Kindern und Jugendlichen in der Schweiz, Berne 2015.

7 Van Deth, Jan W., 2016, What is Political Participation, S. 2.

*En règle générale,
c'est en prenant part
à la mise en œuvre
d'une mesure que
les jeunes peuvent le
mieux être impliqué-e-s
dans les processus
politiques.*

3 Bases légales de la participation des jeunes à la vie politique

Acteurs internationaux

Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU (CRC)

À l'échelon international, la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU reconnaît la prise en compte des enfants et des jeunes dans les processus politiques en fonction de leur âge et de leur maturité. La CRC a été ratifiée par la Suisse en 1997. L'article 12 dispose :

1. Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.

2. À cette fin, on donnera notamment à l'enfant la possibilité d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative l'intéressant, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un représentant ou d'un organisme approprié, de façon compatible avec les règles de procédure de la législation nationale.

Le Comité des droits de l'enfant vérifie régulièrement que les États signataires respectent la convention. Il donne également des recommandations visant à ce que les objectifs fixés puissent mieux être atteints. Dans son rapport sur la Suisse datant de 2015, il « note avec préoccupation que le respect des opinions de l'enfant n'est pas systématiquement garanti et assuré dans la pratique dans toutes les affaires intéressant les enfants et qu'il existe des disparités entre les cantons dans l'application de ce principe. » Il recommande à la Suisse « d'amplifier ses efforts pour que les enfants aient le droit d'exprimer leurs opinions librement sur toute question les intéressant et que ces opinions soient dûment prises en considération à l'école, dans les autres institutions éducatives et dans la famille, ainsi que dans le cadre de la planification des politiques et dans les processus décisionnels »⁸.

Charte européenne de la participation des jeunes à la vie locale et régionale La Charte européenne révisée de la participation de jeunes à la vie locale et régionale du 21 mai 2003 a été approuvée par le « Congrès des pouvoirs locaux et régionaux » du Conseil de l'Europe. Elle prévoit de nombreuses mesures dans le domaine de la participation des jeunes à la vie politique. Le préambule de la Charte indique que la participation des jeunes à la vie communale et régionale doit faire partie d'une politique globale, que la politique doit prendre en compte les intérêts des jeunes dans tous les domaines et que tous les jeunes doivent être impliqué-e-s dans la politique.

Même si la Charte n'a pas de valeur contraignante, la Suisse a, en tant qu'État membre du Conseil de l'Europe, un devoir moral de mettre en œuvre ces principes. La Charte fait explicitement référence aux parlements des jeunes et aux conseils des jeunes dans les mesures efficaces qu'elle cite pour les communes et les régions.

⁸ Toutes les citations sont tirées de : Comité des droits de l'enfant de l'ONU, Convention relative aux droits de l'enfant. Observations finales concernant les deuxième à quatrième rapports périodiques de la Suisse, s.J. 2015, p. 7.

		Type de lois / de droits		
		Droits politiques	Droits de participation	Lois encourageant la participation
Échelon du fédéralisme	Confédération	Droit de vote et d'éligibilité Lancement / signature d'initiatives et de référendums	Participation à des procédures de consultation Lancement / signature de pétitions	LEEJ
	Canton	Droit de vote et d'éligibilité (selon le canton) Lancement / signature d'initiatives et de référendums Participation à des assemblées communales (en partie)	Participation à des procédures de consultation Lancement / signature de pétitions Droits accordés aux parlements / conseils / sessions des jeunes (en partie) Intervention populaire (en partie)	Lois cantonales (lois en matière de participation, lois relatives à la jeunesse, etc.)
	Commune	Droit de vote et d'éligibilité (selon le canton) Lancement / signature d'initiatives et de référendums (en partie) Participation à des assemblées communales (en partie)	Participation à des procédures de consultation Lancement / signature de pétitions Intervention jeunesse / intervention populaire (en partie) Droits accordés aux parlements / conseils / sessions des jeunes (en partie)	Lois communales (lois en matière de participation, lois relatives à la jeunesse, etc.)

Échelons national, cantonal et communal

Dans le domaine de la participation politique des jeunes, il y a principalement trois sortes de lois et de droits qui jouent un rôle déterminant :

1. les droits généraux politiques
2. les droits de participation spécifiques aux jeunes
3. les lois visant à encourager la participation

Les lois relatives à l'encouragement à la participation règlent le soutien apporté par des organes publics ou privés qui offrent eux-mêmes des formes de participation ou qui les encouragent (par exemple la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse [LEEJ] de la Confédération). Les droits politiques recouvrent l'accès au système politique à proprement parler, c'est-à-dire le droit de vote et d'éligibilité ou encore la possibilité de signer des initiatives et des référendums. Ces droits sont souvent liés à la nationalité. Les droits de participation spécifiques aux jeunes règlent des formes alternatives de participation, telles qu'une motion des jeunes ou la reconnaissance publique d'un conseil ou d'un parlement des jeunes.

Des bases légales concernant ces trois domaines existent à tous les échelons du fédéralisme. Toutefois, ce sont surtout la Confédération et les cantons qui sont responsables des lois visant à encourager la participation ainsi que des droits politiques ; les droits de participation spécifiques aux jeunes sont pour leur part avant tout du ressort des cantons et des communes.

Droits politiques généraux Les droits politiques règlent l'accès au système politique proprement dit en ce qui concerne les votations et les élections. En Suisse, tous les citoyen-ne-s suisses ayant 18 ans révolus ont, à l'échelon fédéral, le droit de voter, le droit d'élire et d'être élu-e ainsi que le droit de lancer et de signer des référendums et des initiatives. Les cantons peuvent toutefois avoir des règles qui divergent : dans le canton de Glaris, le droit de vote est fixé à 16 ans pour les votations cantonales et communales, alors que, dans le canton de Neuchâtel, les étranger-ère-s ont également le droit de voter et d'élire.

Droits de participation spécifiques aux jeunes Les droits de participation peuvent consacrer dans la loi des droits se rapportant spécifiquement aux jeunes. À l'heure actuelle, quelques cantons et plusieurs communes disposent de telles bases légales. Ainsi, les jeunes peuvent par exemple avoir le droit de faire partie d'un conseil des jeunes, de déposer une motion des jeunes ou de prendre part à des processus de planification et de décision sur des sujets les concernant directement. Bien souvent, il ne s'agit pas de droits de participation concrets, mais d'un mandat légal délivré au canton même ou aux communes de donner la possibilité aux jeunes de participer. Ainsi, l'article 39 de la constitution du canton de Zurich dispose :

Le canton, les communes et les partis politiques contribuent à préparer les jeunes à participer et à assumer une part de responsabilité au sein de l'État et de la société.

Dans le canton de Zurich toujours, l'article 37 de la loi communale énonce que les communes peuvent créer des parlements des enfants et des jeunes disposant de compétences spéciales en matière de participation. Les bases légales du parlement des jeunes cantonal sont fixées dans un règlement prévu à cet effet, dans le canton de Zurich. L'exemple de ce canton montre que les bases légales pour la participation en politique peuvent être réglées dans différents domaines du droit.

Il convient toutefois de noter que, à l'échelon cantonal justement, il existe parfois une grande différence entre la constitution, la loi et leur mise en œuvre. Seul, un mandat fixé par la constitution ne garantit pas la mise en œuvre concrète de mesures. Les lois doivent préciser et concrétiser ce qu'énonce la constitution, qui agit comme un garde-fou. L'encouragement des jeunes à la participation est ancré dans la loi, mais cela ne suffit pas : il est nécessaire qu'il soit mis en œuvre. Une « bonne » loi pour la jeunesse n'est pas automatiquement synonyme de bon encouragement à la participation des jeunes à la vie politique. Néanmoins, il est important que les conditions-cadres soient adéquates dans la loi afin qu'il puisse y avoir une base pour leur mise en œuvre.

En ce sens, la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse du canton d'Obwald peut être considérée comme particulièrement exemplaire. Conformément à l'article 16 :

Les enfants et les jeunes doivent être impliqués dans l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse. Le canton et les communes encouragent les formes de participation des enfants et des jeunes dans les processus et les prises de décisions qui les concernent.

En comparaison avec d'autres cantons, le texte d'Obwald renonce au verbe « pouvoir » (« können » en allemand) et met en avant ce qu'il faut faire. Le canton d'Obwald ne compte pourtant ni parlement des jeunes cantonal ni offres spéciales pour la participation politique des jeunes au sein du canton. Cela montre que ce n'est pas parce que la loi encourage la participation des jeunes de manière exemplaire que des structures lui permettant de s'exprimer sont pour autant réalisées.

La situation dans le canton de Saint-Gall est inverse : dans la législation, le mot « jeunes » (« Jugend » en allemand) ne figure pratiquement que pour les éléments se rapportant au droit pénal des mineur-e-s, aux foyers pour mineur-e-s ou aux centres psychiatriques pour jeunes. Le canton dispose pourtant d'un parlement des jeunes cantonal actif, d'un prêt pour les enfants et les jeunes (« Jugendkredit ») ainsi que d'une stratégie pour la politique de l'enfance et de la jeunesse. Il manque toutefois une base légale solide dans ce domaine.

Lois visant à encourager la participation Dans les années 2000 et 2001 déjà, les conseillers nationaux socialistes Claude Janiak et Ursula Wyss ont demandé la mise en place d'une politique de l'enfance et de la jeunesse ainsi qu'une meilleure participation des jeunes à la politique. En 2007, l'ancienne conseillère nationale PDC Viola Amherd a déposé une motion interpartis revendiquant une loi fédérale en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Ces interventions ont été mises en œuvre en 2013 avec l'entrée en vigueur de la LEEJ. L'article de la LEEJ présentant les buts de la loi fixe entre autres le fait que les enfants et les jeunes doivent pouvoir être intégré-e-s en politique. Par rapport à la loi précédente, l'encouragement de la participation politique à l'échelle nationale a obtenu son propre article dans la nouvelle loi. Celle-ci règle également le soutien financier apporté aux activités extrascolaires auprès des enfants et des jeunes par des organisations privées ainsi que par les cantons et les communes. Les activités régulières et les structures de la FSPJ sont aussi subventionnées sur la base de la LEEJ.

Certains cantons ont également des bases constitutionnelles ou légales visant à encourager la participation politique. L'article 137 de la constitution du canton de Fribourg, par exemple, indique que des organisations de la société civile peuvent être soutenues, en particulier s'ils assurent la promotion du civisme et de la citoyenneté auprès des enfants et des jeunes. De même, conformément à l'article 15 de la loi sur le soutien aux activités de la jeunesse du canton de Vaud, les projets pouvant bénéficier d'une aide financière doivent avoir été conçus, portés et réalisés par des jeunes.

4 Participation politique des jeunes au sein du fédéralisme suisse

Le système fédéral de la Suisse empêche souvent de généraliser un domaine politique. Il est en effet nécessaire de prendre en compte la réalité cantonale ou communale.

Le principe de subsidiarité vaut pour ce qui est de l'encouragement de la participation à la vie politique. Cela signifie que c'est l'échelon du fédéralisme le plus bas possible (c'est-à-dire chaque commune) qui est responsable d'un domaine politique. Les cantons et la Confédération ne se manifestent qu'à titre subsidiaire pour toutes les questions qui dépassent les compétences des communes ou lorsqu'il est nécessaire de mettre en place une règle uniforme et de portée générale. Chaque échelon du fédéralisme peut régler la participation politique des jeunes dans ses processus politiques, ce qui signifie que chaque échelon est responsable de la participation politique des jeunes. Par conséquent, les cantons peuvent par exemple définir un âge minimum pour prendre part aux votations cantonales plus bas que celui de la Confédération.

Domaine de compétences national

La Confédération n'est responsable que des domaines couverts par la Constitution fédérale. Pour ce qui est de la participation politique des jeunes, la Constitution mentionne les deux éléments suivants :

- soutenir les jeunes dans leur intégration politique
- favoriser les activités extrascolaires des enfants et des jeunes, en complément des mesures cantonales.

La Confédération remplit ces tâches en participant au financement des jeunesses de partis et d'associations nationales actives dans le domaine de la jeunesse.

Domaine de compétences cantonal

Chaque canton désigne un-e délégué-e à l'enfance et à la jeunesse, chargé-e de l'encouragement à l'enfance et à la jeunesse à l'échelon national ainsi que du soutien des communes dans ce domaine.

La majorité des cantons allouent une partie de leurs versements swisslos au domaine de la jeunesse et de l'éducation. Ils contribuent ainsi également au soutien de projets consacrés à la participation politique. Par ailleurs, l'enseignement relève de la compétence des cantons. Par conséquent, la majeure partie de l'éducation civique est réglée à l'échelon cantonal.

Domaine de compétences communal

À l'échelon communal, c'est souvent un-e animateur-trice jeunesse qui est responsable de l'encouragement à l'enfance et à la jeunesse. Cette personne soit est employée directement par les autorités communales, soit est au bénéfice d'un contrat de prestations avec la commune.

5 Formes de participation politique

Fondements

Il est possible de différencier les diverses formes de participation politique par le biais de trois facteurs. Il convient pour cela de définir si la durée, le sujet et la méthode de la participation des jeunes peuvent être déterminés par les jeunes eux-mêmes ou sont fixés par l'État. Suivant cette distinction, il existe huit formes de participations différentes.

La participation structurelle Elle se distingue par le fait que la possibilité de participer est assurée. Cependant, la manière dont elle pourra être exercée en fonction du sujet, de la méthode ou de la durée n'est pas préétablie et peut être décidée par les jeunes.

La participation instrumentale Elle met à disposition des jeunes un instrument (un droit de participation ou un budget par exemple) afin qu'ils puissent participer. Au contraire de la participation structurelle, la méthode est limitée ; le sujet et la durée sont par contre illimités.

La participation thématique On parle de participation thématique lorsqu'il n'y a qu'un seul moyen de participer sur un sujet particulier, mais que la durée et la méthode sont indéfinies.

La participation liée à un événement Elle encourage la participation durant une certaine période, mais ne limite nullement les aspects thématiques et méthodologiques.

La participation basée sur une plate-forme On dit d'une participation qu'elle est basée sur une plate-forme lorsqu'elle est illimitée dans le temps, mais que le sujet et la méthode sont imposés.

La participation axée sur les idées Lorsque la durée de participation et la méthode sont limitées, mais que le sujet peut être décidé par les jeunes, la participation est axée sur les idées, les souhaits et les opinions des jeunes, car ces trois éléments sont prioritaires.

La participation liée à un projet Elle est limitée à un projet concret dont le sujet est prédéfini et la durée de participation est limitée, mais la méthode reste libre.

La participation de soutien Elle encourage l'utilisation de moyens structurels déjà existants (élections et votations par exemple). La durée, le sujet et la méthode sont prédéfinis.

Forme de participation	Durée	Sujet	Méthode	Exemples
structurelle	libre	libre	libre	parlement des jeunes, jeunesse de parti
instrumentale	libre	libre	imposée	intervention jeunesse, budget jeunesse
thématique	libre	imposé	libre	conseil des écolier-ère-s, association thématique
liée à un événement	imposée	libre	libre	session des jeunes, jeunesse impliquée
basée sur une plate-forme	libre	imposé	imposée	participatory budgeting, Züri wie neu
axée sur les idées	imposée	libre	imposée	engage.ch, droit d'initiative (<i>soutenu par WeCollect</i>)
liée à un projet	imposée	imposé	libre	projet pour des espaces libres, participation à l'aménagement du territoire
de soutien	imposée	imposé	imposée	votation (<i>soutenu par easyvote</i>), procédure de consultation

Possibilités de participation politique : exemples

Participation structurelle

Parlements des jeunes / conseils des jeunes Les parlements des jeunes et conseils des jeunes (termes souvent utilisés comme synonymes) offrent aux jeunes d'une certaine zone (à l'échelon communal, régional ou cantonal) la possibilité de s'investir en politique. Un parlement ou conseil des jeunes est souvent reconnu à un certain niveau (informel, financier, juridique ou politique). Ces assemblées ne sont pas limitées dans le temps et peuvent choisir librement leurs instruments. Les parlements et conseils des jeunes traitent de toutes sortes de sujets, pour autant qu'ils concernent les jeunes.

Jeunesses de partis Les jeunesses de partis sont des offres dont la durée est illimitée qui s'adressent spécialement aux jeunes. Les activités d'une jeunesse de parti couvrent un large spectre : collaborations sur le fonds, actions politiques, débats, etc. Les jeunesses de partis traitent de toutes sortes de sujets liés à la politique. En fonction du sujet, il est également possible que différentes opinions soient acceptées au sein d'une même jeunesse de parti.

Participation instrumentale

Jugendvorstoss (intervention jeunesse) Une intervention jeunesse est une intervention parlementaire voulue par des citoyen-ne-s qui doit être signée par un certain nombre de jeunes afin de pouvoir être déposée. Les jeunes sont libres de formuler leurs demandes comme ils le souhaitent ; les interventions jeunesse n'imposent donc ni sujet ni durée.

Budget jeunesse Grâce à ce moyen de participation, les jeunes peuvent décider qui bénéficiera d'une somme accordée par les autorités publiques. Le Jugendparlament Uri, par exemple, peut distribuer 8'000 francs à des projets de jeunesse ; le Jugendparlament Zollikofen, virtuel, peut allouer 3'000 francs par année à l'un des trois projets parmi lesquels il doit choisir.

Participation thématique

Conseil des écolier-ère-s Au sein d'un conseil des écolier-ère-s, les jeunes choisissent la méthode librement et décident également quand ils souhaitent être actifs. Les sujets dont ils discutent portent cependant toujours sur des activités liées à des questions de politique scolaire ou de politique de formation.

Association thématique Une association telle que le WWF ou l'ASIN offre aux jeunes la possibilité de participer quand ils le désirent de différentes manières. Les sujets traités sont toutefois limités aux intérêts de l'association.

Participation liée à un événement

Session des jeunes En Suisse, il existe des sessions des jeunes aux échelons cantonal et national (et même, plus rarement, à l'échelon communal). Ces sessions, qui ont lieu de manière régulière, sont l'occasion pour les jeunes de rencontrer des politicien-ne-s et de discuter de sujets d'ordre politique. Les jeunes mettent ensuite au point des demandes qu'ils cherchent alors à intégrer dans la politique, pour autant que la majorité des participant-e-s les soutiennent.

Jeunesse impliquée Cet événement, organisé une fois par année par infoclick.ch, réunit des jeunes et des adultes afin qu'ils élaborent des idées de projets pour les communes. Les jeunes ont ensuite la possibilité de mettre en œuvre ces idées.

Participation basée sur une plate-forme

Züri wie neu «Züri wie neu» n'est pas une offre de participation qui s'adresse spécifiquement aux jeunes, mais un bon exemple de participation basée sur une plate-forme. La ville de Zurich a créé un site Internet sur lequel les citoyen-ne-s peuvent publier des photos de dommages causés à des infrastructures et poser des questions relatives à ces dommages. La ville de Saint-Gall propose un service équivalent, nommé « Stadtmelder ».

Participation axée sur les idées

engage.ch La plate-forme en ligne engage.ch offre aux jeunes un moyen simple pour déposer leurs idées, souhaits et questions, les intégrer aux processus de planification et de décision politiques et échanger des idées et avis à ce sujet avec d'autres personnes.

Droit d'initiative L'initiative populaire donne le droit à toute personne à partir de 18 ans de déposer une demande en politique. La méthode est régulée de manière précise et la durée est limitée, étant donné que la récolte de signatures ne peut se faire que durant une certaine période. Cependant, des obstacles relativement élevés se dressent dans l'utilisation de cette forme de participation.

Participation liée à un projet

Projet pour des espaces libres La ville de Berne a collaboré avec 300 jeunes durant trois mois afin de prévoir des places de jeu, des zones de rencontre et des espaces d'activités pour les jeunes. L'objectif était de prendre en compte leurs souhaits et de les réaliser.

Participation à l'aménagement du territoire Un nouveau quartier est en cours de construction à Bâle. La conception et la planification doivent un maximum être réalisées avec la participation de personnes intéressées (et de jeunes également). Les événements de participation sont organisés « par le haut » et la participation se déroule dans un cadre structuré.

Participation de soutien

easyvote easyvote est une offre et non une forme de participation, mais elle a pour but d'encourager l'utilisation des moyens offerts actuellement, soit les votations et les élections. easyvote produit des brochures d'aide aux votations et des vidéos explicatives simples et neutres, et mène des campagnes afin d'augmenter le taux de participation aux scrutins des jeunes électeur-trice-s.

WeCollect WeCollect est une plate-forme qui favorise la récolte de signatures pour des initiatives et des référendums par le biais d'outils numériques.

6 Critères de qualité de la participation politique

La FSPJ a mis au point un modèle visant à évaluer des offres de participation actuelles au moyen de critères de qualité. Ce modèle permet de déduire les fonctions de la participation politique sur lesquelles l'accent doit être mis lors de l'élaboration de nouvelles offres. La FSPJ a défini la participation à la vie politique selon cinq catégories divisées en 18 critères de qualité. Idéalement, ces critères devraient couvrir toutes les possibilités de participation. En réalité, il est nécessaire de prioriser les critères.

Critères de qualité

Les critères de qualité suivants servent à évaluer les offres de participation :

Processus⁹

À quelle phase de processus politiques les jeunes peuvent-ils participer et à quel point peuvent-ils le faire ?

- Discussion
- Décision
- Réalisation
- Évaluation

Institutionnalisation¹⁰

À quel point l'offre de participation est-elle institutionnalisée ?

- Ancrage juridique
- Base financière
- Collaboration avec des institutions

Impact¹¹

Dans quels domaines l'offre de participation pour les jeunes a-t-elle un impact et quel est-il ?

- Pouvoir décisionnel
- Formation politique
- Intégration sociale

Procédure adaptée aux jeunes

Quels aspects relatifs à une procédure adaptée au groupe cible l'offre remplit-elle et à quel point ?

- Accès facile
- Procédure rapide
- Possibilité de conception

Personnes

Quels groupes de personnes participent à l'offre de participation et à quel point ?

- Parité des sexes
- Niveau de formation
- Région d'origine
- Nationalité
- Âge (13 à 25 ans)

Opérationnalisation

Un modèle de saisie de la participation à la politique a été conçu au moyen des critères précités, afin d'analyser les formes de participation actuelles à la vie politique et les besoins du groupe cible. Ce modèle permet d'opérationnaliser les bases théoriques élaborées pour l'analyse. Les résultats sont représentés sous la forme d'un diagramme en radar. De cette manière, il est facile d'observer les différences entre les besoins ainsi qu'entre les besoins et l'état actuel. Dans d'autres travaux scientifiques, c'est souvent une échelle de participation¹² ou une pyramide de participation¹³ qui est utilisée.

⁹ Cette représentation des phases de la participation politique est complétée par la phase « Planification » (« Planung ») chez Wittwer, Stefan, Politische Partizipation, p. 16.

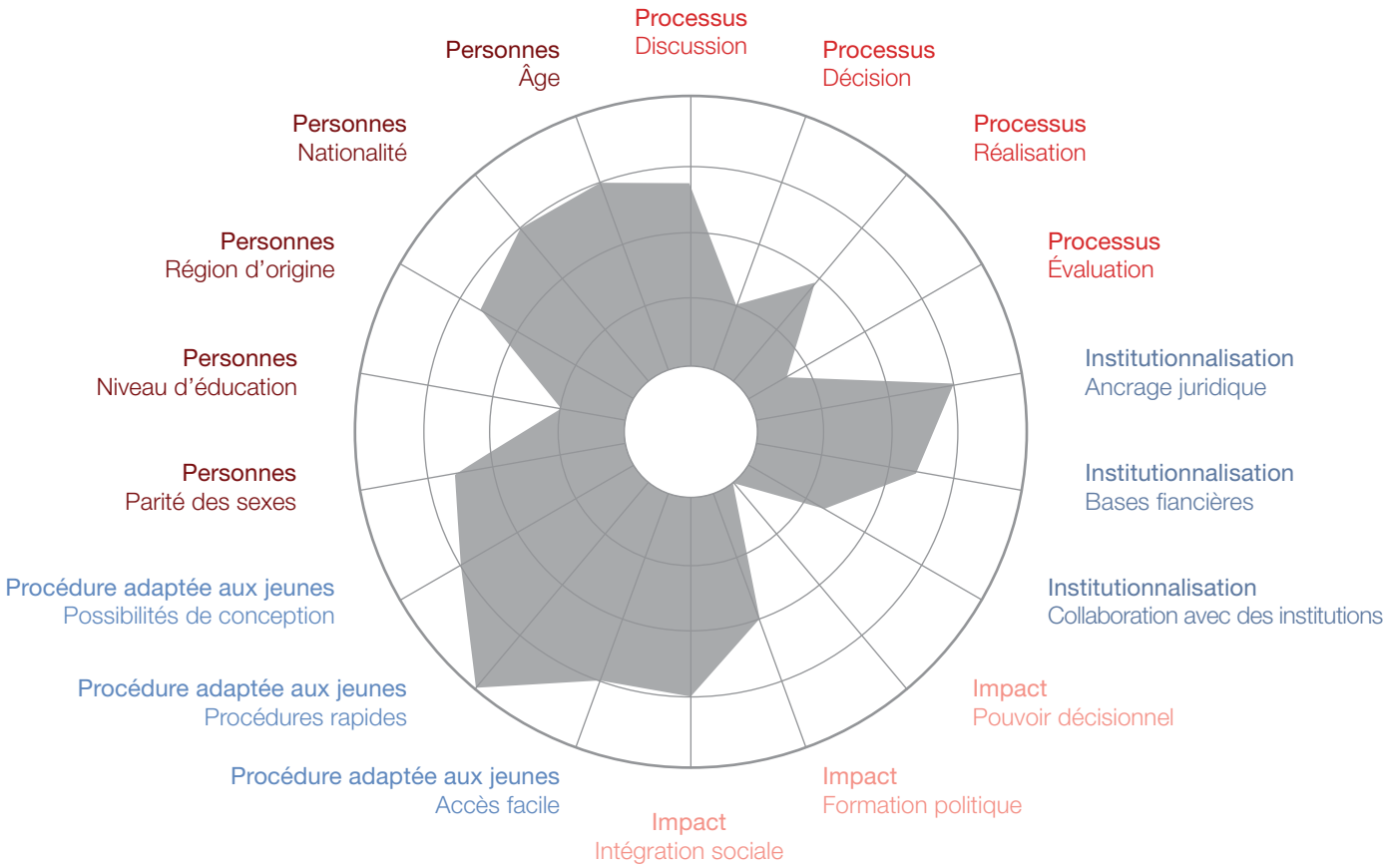
¹⁰ Les formes de participation politique peuvent être divisées entre les formes dites conventionnelles (écrites, garanties par la loi) et les formes dites non conventionnelles (non écrites), cf. Kaase, Max, « Politische Beteiligung », dans Andersen, Uwe/Woyke, Wichard (éd.), Handwörterbuch des politischen Systems der Bundesrepublik Deutschland, Bonn 2003, pp. 473-478.

¹¹ Ces trois paramètres d'impact sont également appelés paramètres de légitimation, de délibération et d'intégration, cf. Wittwer, Stefan, Politische Partizipation, p. 20.

¹² Arnstein, Sherry R., « A Ladder of Citizen Participation », dans Journal of the American Institute of Planners, 1969 (35/4), pp. 216-224.

¹³ Strassburger Gaby / Rieger Judith, « Bedeutung und Formen der Partizipation. Das Modell der Partizipationspyramide », dans ibid. (éd.) Partizipation kompakt. Für Studium, Lehre und Praxis sozialer Berufe, Weinheim 2014, pp. 12-39.

Exemple d'un diagramme en radar sur la participation



Source: FSPJ, 2019

7 Types de participation

Le Moniteur politique easyvote 2017 distingue cinq types de participation : les personnes apolitiques, les activistes non conventionnel-le-s, les adeptes du numérique, les activistes conventionnel-le-s et les engagé-e-s. Le groupe des adeptes du numérique grandit au détriment de celui des personnes apolitiques et de celui des activistes conventionnel-le-s. Les femmes participent plutôt de manière conventionnelle et les hommes de manière non conventionnelle. Près d'un tiers des sondé-e-s qui ne parviennent pas à se situer sur l'échiquier politique font partie du groupe des activistes non conventionnel-le-s, alors que plus d'un quart des sondé-e-s capables de se situer politiquement sont des adeptes du numérique. Une nette majorité des personnes apolitiques se situent à droite sur l'échiquier politique. Les types de participation se distinguent fortement les uns des autres en fonction des régions linguistiques. Sur le plan de la formation, on constate que les gymnasiens participent plus souvent par le biais du numérique alors que les apprentis le font de manière plutôt non conventionnelle.

Les engagé-e-s

Les jeunes du groupe des engagé-e-s sont généralement très actifs/actives en politique et prennent part à des activités dites conventionnelles (p. ex. votations, discussions avec des ami-e-s). Ils ne s'opposent pas au fait de s'engager au sein d'un groupe d'intérêts ou d'exercer une fonction politique.

Les activistes conventionnel-le-s

Environ 18 % des jeunes font partie des activistes conventionnel-le-s. Ils signent de temps à autre un référendum ou une pétition, discutent avec leurs ami-e-s et leur famille, et participent occasionnellement aux votations et/ou aux élections.

Les adeptes du numérique

Près de 22 % des jeunes peuvent être décrit-e-s comme des adeptes du numérique. Ils votent de temps en temps, comme les activistes conventionnel-le-s, mais participent le plus souvent sur Internet. Ils signent plus volontiers des pétitions en ligne que dans la rue, rejoignent davantage que des participant-e-s ayant un autre profil des actions sur les réseaux sociaux, où ils adhèrent à des groupes politiques, et discutent avec leur entourage très souvent non seulement autour de la table et lors de pauses, mais aussi via WhatsApp, Facebook, Twitter, etc.

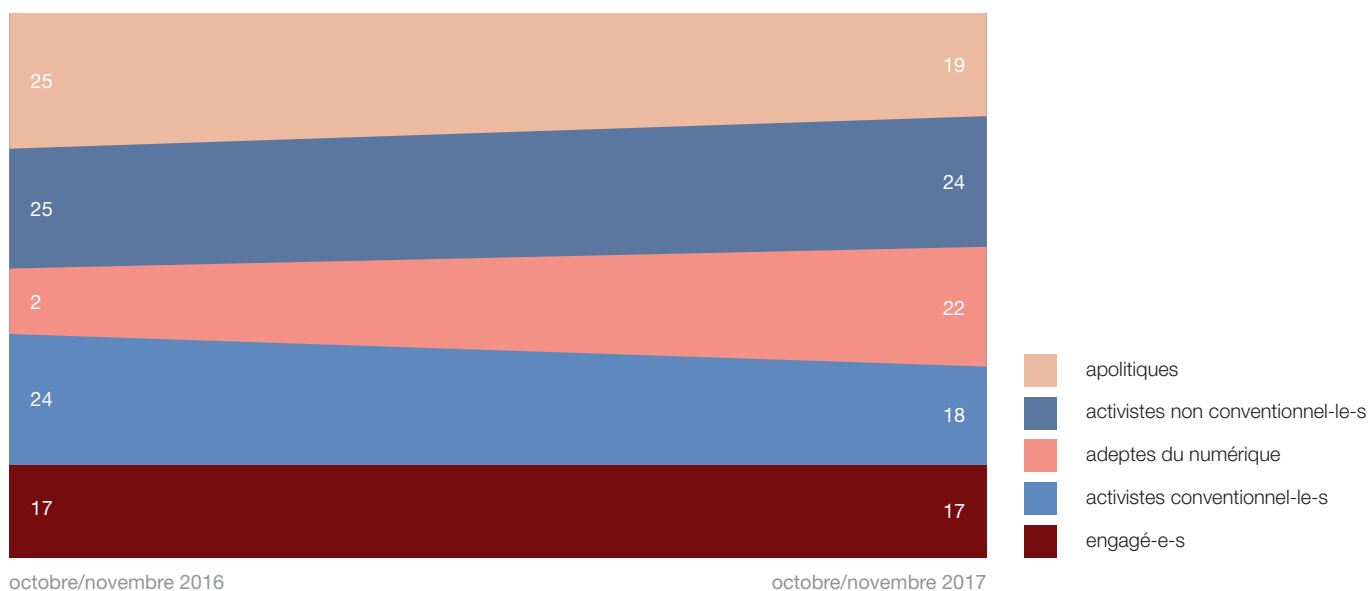
Les activistes non conventionnel-le-s

Le groupe des jeunes qui peuvent être décrit-e-s comme des activistes non conventionnel-le-s est difficile à reconnaître. À bien des égards, ils sont à l'opposé des adeptes du numérique. D'une part, ils font preuve de méfiance envers les réseaux sociaux et Internet. Ils sont ainsi d'accord de signer une pétition pour autant que ce ne soit pas en ligne. Ils ne publient pas de commentaires sur des portails de nouvelles et ne rejoignent aucun groupe sur les réseaux sociaux. D'autre part, ils prennent plus facilement part à des manifestations et rejoignent davantage des groupes d'intérêts que la moyenne. Ils ne veulent par contre pas participer à des activités fortement liées à des structures bien établies comme des parlements ou des partis.

Les personnes apolitiques

Une part importante des étudiant-e-s (19 %) sont apolitiques et ont affirmé ne pas vouloir participer aux activités mentionnées dans l'enquête. Soit ils se sont retirés du processus politique, soit ils n'en ont jamais fait partie.

Tendance de participation en fonction du type (en % d'étudiant-e-s 15-25 ans)



octobre/novembre 2016

octobre/novembre 2017

Chiffres de gfs.bern, Moniteur politique easyvote, Berne 2017 ($N_{2016} = 1'477$, $N_{2017} = 1'271$)

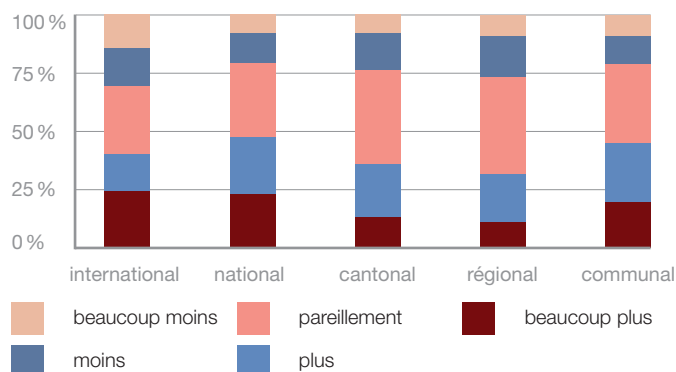
8 Chiffres relatifs à la participation politique

Nous résumerons par la suite les principales conclusions issues de diverses études menées récemment quant à la participation politique des jeunes.

Besoin de participation à la vie politique

HTW Chur, Scoop-It 2.0, Coire 2014 L'étude sur l'utilisation des médias et la participation des jeunes à la vie politique en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein (Scoop-It) s'est notamment intéressée à l'échelon auquel les jeunes souhaitent une plus grande offre de possibilités pour participer. En tout, 3'398 jeunes âgé-e-s de 16.8 ans en moyenne ont pris part au sondage Scoop-It. Seuls les jeunes originaires des cantons de Saint-Gall, des Grisons, de Zurich et de Glaris ainsi que de la Principauté de Liechtenstein ont pu participer à l'enquête. Les participant-e-s étaient très divers sur les plans de la répartition ville/campagne, du sexe et du niveau de formation. Cette étude a constaté que, en politique, les jeunes étaient avant tout intéressé-e-s par les questions d'intérêt national et international. C'est principalement à l'échelon communal (45 %) et national (47,6 %) que les jeunes désirent participer davantage.

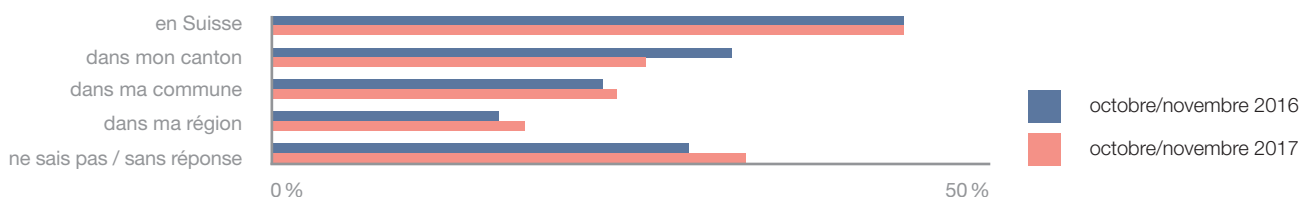
« À quel échelon souhaiterais-tu personnellement pouvoir participer davantage ou moins ? » (âge moyen = 16.8)



Chiffres de HTW Chur, Étude Scoop-It 2.0, Chur 2014

easyvote / gfs.bern, rapport final du Moniteur politique easyvote, Berne 2017 Cette enquête menée régulièrement auprès d'étudiant-e-s évalue également à quel point il est nécessaire d'élargir les offres de participation à la vie politique. À l'échelon national, les résultats se recoupent avec ceux de l'étude Scoop-It 2.0 (2014). À l'échelon communal, toutefois, de grandes différences ont été observées : alors que près de 24 % des sondé-e-s du Moniteur politique easyvote 2017 affirment souhaiter davantage participer, ils étaient 45 % à émettre cet avis dans l'étude Scoop-It 2.0. Les communes revêtent une importance particulière quant à la participation politique : on le constate également dans le fait qu'un quart des jeunes (27 %) pensent que chacun-e devrait s'engager au sein de sa commune une fois dans sa vie, que ce soit dans la commission scolaire ou le conseil de la commune. Les jeunes sont plus nombreux-ses (48 %) à être d'avis que c'est la politique à l'échelon local (dans la commune ou la ville) qui offre aux jeunes la meilleure occasion de faire valoir leurs intérêts et de faire la différence. Une forte majorité des jeunes (76 %) âgé-e-s de 15 à 25 ans est convaincue que la politique est de manière générale d'une grande utilité pour l'avenir de la Suisse. Nombre d'entre eux (66 %) pensent surtout que la numérisation représente, pour les citoyen-ne-s, une véritable chance de participer davantage à la vie politique.

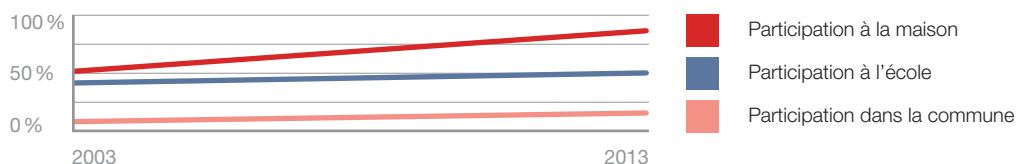
« Où souhaiterais-tu personnellement pouvoir participer davantage ? » (étudiant-e-s 15-25 ans)



Chiffres de gfs.bern, Moniteur politique easyvote, Berne 2017 ($N_{2016} = 1'477$, $N_{2017} = 1'271$)

UNICEF, De l'opinion exprimée à l'action concrète, Zurich 2015 Cette étude a analysé la participation des jeunes en Suisse dans les domaines de la famille, de l'école et de la commune. Les résultats ont montré que les jeunes ont moins de possibilités pour participer dans les communes que dans le contexte de la famille ou le domaine scolaire. Moins de 20 % des jeunes ont déclaré être impliqué-e-s dans des questions qui les concernent directement à l'échelon communal. Les valeurs calculées en Suisse alémanique sont particulièrement basses et sont parfois fortement inférieures à celles calculées en Suisse romande ou au Tessin.

Participation des enfants et des jeunes en Suisse (2003/2013)

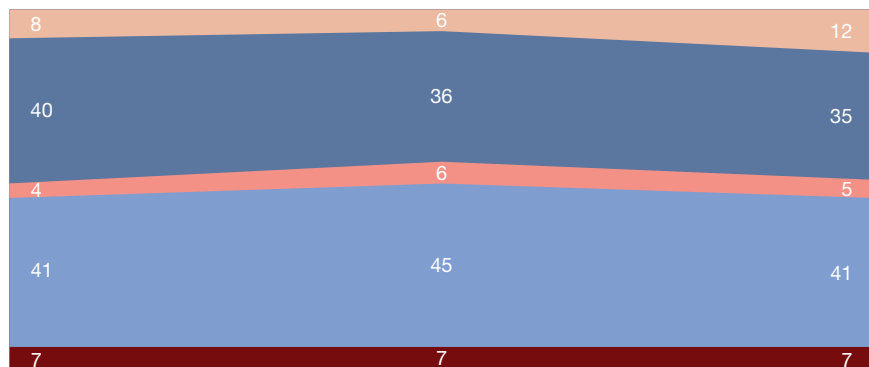


Chiffres de UNICEF, De l'opinion exprimée à l'action concrète, Zurich 2015

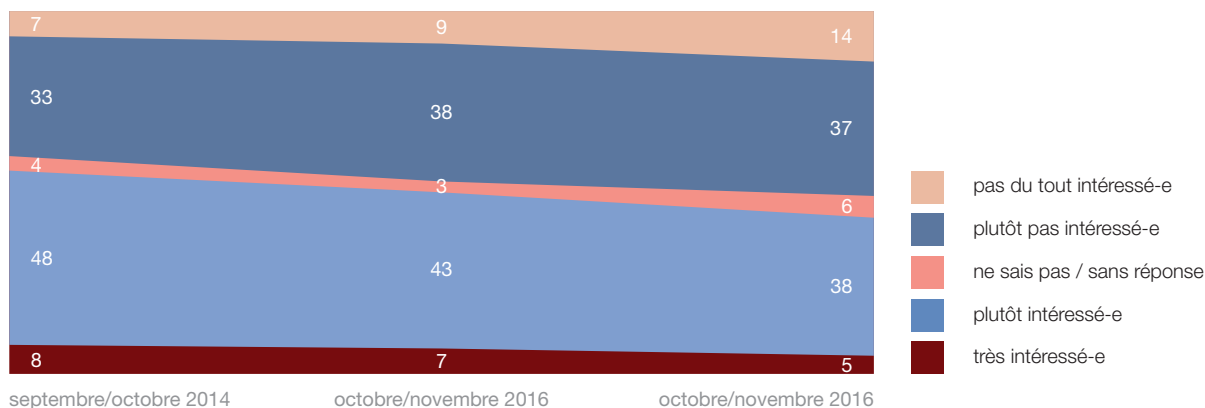
Intérêt pour la politique

Le Moniteur politique easyvote s'intéresse également à l'intérêt dont les jeunes font preuve pour la politique. On constate que la moitié des jeunes à peine est plutôt ou très intéressée par des sujets politiques. Il convient de noter que les thèmes politiques d'actualité ont une influence sur l'intérêt. Alors que les thèmes liés à l'initiative contre l'immigration de masse et la gestion de la situation des réfugiés en Suisse étaient au cœur de l'actualité en 2014, les élections américaines ont dominé l'actualité en 2016. Cette tendance s'observe également dans l'intérêt qui est porté à la politique nationale ou internationale. À noter que l'intérêt pour la politique suisse tend à reculer.

« En général, à quel point es-tu intéressé-e par la politique internationale ? »
(en % étudiant-e-s 15-25 ans)



« En général, à quel point es-tu intéressé-e par la politique nationale ? »
(en % étudiant-e-s 15-25 ans)



septembre/octobre 2014 octobre/novembre 2016 octobre/novembre 2017

Chiffres de gfs.bern, Moniteur politique easyvote, Berne 2017 ($N_{2014} = 1'308$, $N_{2016} = 1'477$, $N_{2017} = 1'271$)

Importance de la formation politique

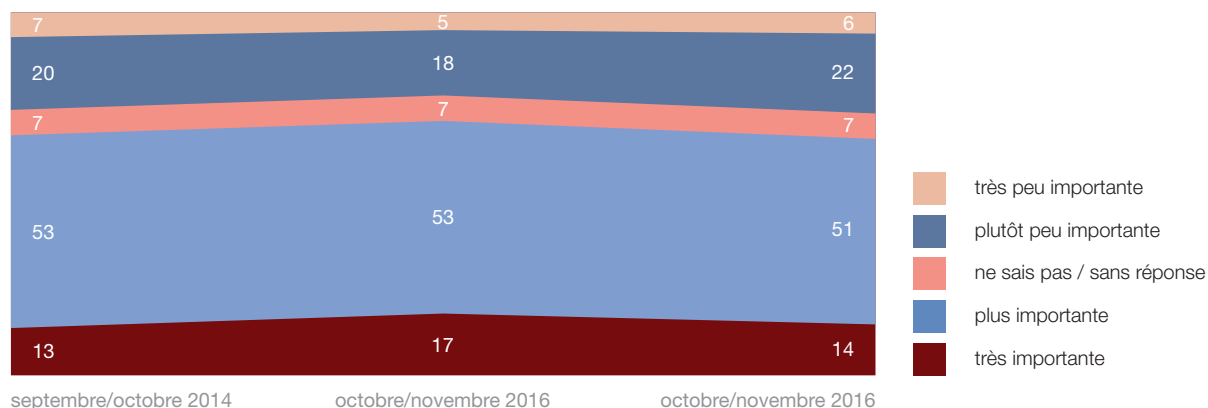
Comme le montre le Moniteur politique, la majorité des jeunes accordent une grande importance à la formation politique. En Suisse, un grand nombre de jeunes et de jeunes adultes (65 %) estiment que l'éducation civique est essentielle. Cette valeur est légèrement en deçà de celle de l'année précédente (70 %), mais reste tout de même élevée. Ce résultat montre que l'éducation civique continue à être cruciale aux yeux des jeunes âgé-e-s de 15 à 25 ans. Une plus petite partie des jeunes de cette tranche d'âge, quoique supérieure à la moitié des sondé-e-s (54 %), admet par ailleurs avoir plutôt beaucoup ou vraiment beaucoup appris grâce aux cours d'éducation civique qu'ils ont reçus à l'école. À l'inverse, seuls 9 % des sondé-e-s affirment n'avoir rien retiré des cours relatifs à la politique.

L'importance accordée à l'éducation civique et son utilité varient fortement en fonction des régions linguistiques. C'est en Suisse alémanique que la part des jeunes affirmant avoir beaucoup appris à l'école est la plus élevée (61 %). À l'inverse, les valeurs sont bien plus basses en Suisse romande et en Suisse italienne (resp. 41 % et 46 %). Il est intéressant de noter que les étudiant-e-s doutent beaucoup plus de l'uti-

lité des cours d'éducation civique en Suisse romande, alors que ces cours y sont plus importants. Toutefois, les jeunes des trois régions linguistiques ne remettent pas en question l'importance de l'éducation civique. Elle atteint 63 % et 64 % respectivement en Suisse alémanique et en Suisse romande et est même sensiblement plus élevée au Tessin (83 %). En Suisse romande et en Suisse italienne plus qu'en Suisse alémanique, les étudiant-e-s estiment que l'écart entre les bénéfices et l'importance de l'éducation civique – et par conséquent peut-être également la nécessité d'agir – est important. Cette évaluation s'oppose au nombre d'heures attribuées à la politique à l'école, étant donné qu'elles sont plus nombreuses en Suisse romande que dans les autres régions linguistiques.

L'importance de l'éducation civique varie non seulement selon les régions linguistiques, mais également en fonction des formations suivies. La part de gymnasien-ne-s (73 %) qui accorde une grande ou une très grande importance à l'éducation civique est bien plus élevée que la part d'apprenti-e-s (64 %). Cependant, les jeunes sont d'accord lorsqu'il s'agit des bénéfices qu'apportent les cours de politique : un nombre équivalent de gymnasien-ne-s (57 %) et d'apprenti-e-s (56 %) sont d'avis qu'ils y ont beaucoup appris. On ne constate pas de différence majeure entre les réponses des jeunes hommes et des jeunes femmes.

« À quel point l'éducation civique à l'école est-elle importante ? »
(en % étudiant-e-s 15-25 ans)

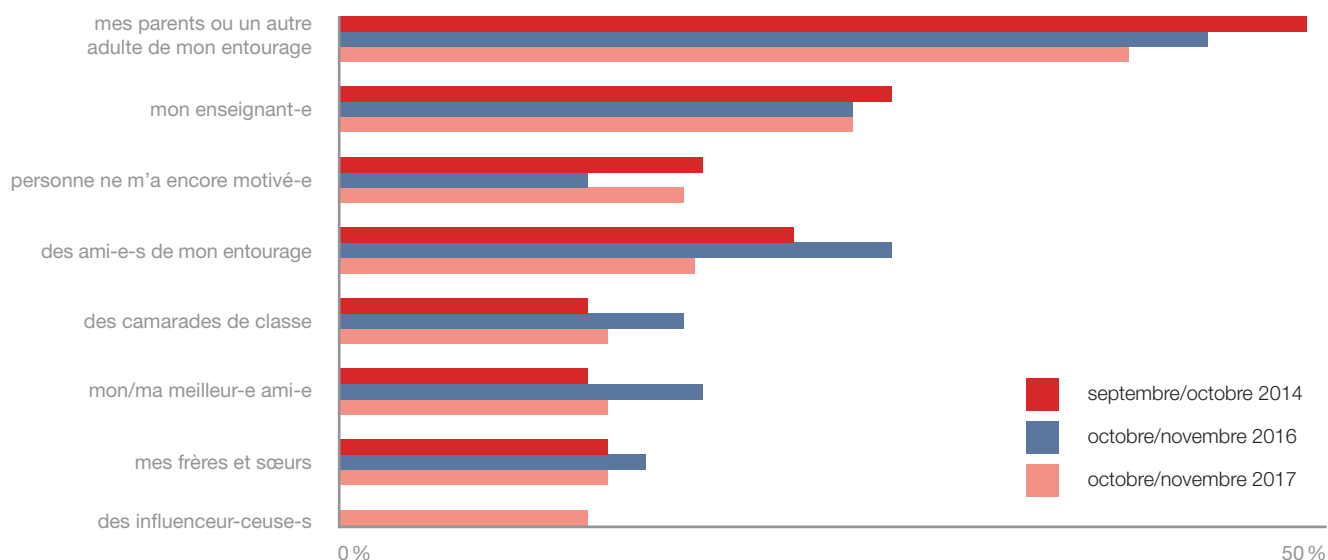


Chiffres de *gfs.bern*, *Moniteur politique easyvote*, Berne 2017 ($N_{2014} = 1'308$, $N_{2016} = 1'477$, $N_{2017} = 1'271$)

Mobilisation des jeunes en politique: les acteur-trice-s motivant-e-s

Il est essentiel de se mobiliser en politique pour effectivement participer à la vie politique. Différents facteurs jouent un rôle à ce niveau, dont l'intérêt. La participation des jeunes dépend toutefois également d'une grande variété d'événements politiques et sociaux, et de l'environnement social. Il n'est pas rare que l'engagement en politique soit le résultat d'une influence extérieure. Environ 20 % des jeunes âgé-e-s de 15 à 25 ans avouent avoir été marqué-e-s par un événement particulier lié à la politique. Cet événement se rapporte souvent à des personnalités politiques ou à des élections. L'élection de Donald Trump et celle de l'ancien président américain Barack Obama en particulier ont attiré l'attention des jeunes sur la politique. Des sujets souvent au cœur de l'actualité (p. ex. la migration, les réfugié-e-s, la prévoyance vieillesse) ont également influencé la politisation des jeunes. À l'inverse, 51 % des jeunes ont indiqué ne pas avoir été marqué-e-s par un événement politique et 29 % ne savent pas ou n'ont pas donné de réponse. Près de la moitié des sondé-e-s (45 %) indiquent que ce sont leurs parents qui les ont poussés à prendre part à la dernière activité politique qu'ils ont entreprise ou qui pourraient à l'avenir le faire. En deuxième position se trouvent les enseignant-e-s (25 %) ainsi que les ami-e-s et les camarades de classe. Les personnes connues dans le monde de la culture et du sport ainsi que les influenceur-euse-s semblent jouer un rôle moindre dans ce domaine. Les (jeunes) politicien-ne-s ont encore moins d'influence sur la mobilisation des jeunes.

« Quelles personnalités t'ont motivé-e à entreprendre ta dernière activité politique ou pourraient te motiver à l'avenir ? »
(étudiant-e-s 15-25 ans, plusieurs réponses possibles)



Chiffres de *gfs.bern*, *Moniteur politique easyvote*, Berne 2017 ($N_{2014} = 1'308$, $N_{2016} = 1'477$, $N_{2017} = 1'271$)

Popularité des activités politiques

Dans le cadre du Moniteur politique easyvote 2017, une liste d'activités et de groupes politiques a été soumise aux jeunes. Il leur a ensuite été demandé quelle était la probabilité qu'ils prennent part à l'une des activités ou qu'ils rejoignent l'un des groupes proposés. Les résultats ont donné le classement suivant :

- 1. Votations fédérales, dès la majorité atteinte**
- 2. Discussion avec des ami-e-s ou des parents**
- 3. Votations fédérales, si majeur-e**
- 4. Signature d'une initiative, d'un référendum ou d'une pétition**
- 5. Manifestation sur un sujet important**
- 6. Élections fédérales 2019**
- 7. Groupe d'intérêt officiel**
- 8. Action sur les réseaux sociaux**
- 9. Motiver des ami-e-s**
- 10. Débat politique à l'école**
- 11. Discussion via WhatsApp / sur les réseaux**
- 12. Événement**
- 13. Signature d'une pétition en ligne**
- 14. Discussion avec des politicien-ne-s**
- 15. Groupe libre**
- 16. Assemblée communale**
- 17. Distribution de flyers**
- 18. Commentaire sur des portails d'infos**
- 19. Adhésion à un groupe sur les réseaux sociaux**
- 20. Parti politique / jeunesse de parti**
- 21. Parlement des jeunes / conseil des jeunes**
- 22. Fonction politique**

Informations politiques et confiance

Selon le Moniteur politique easyvote 2017, c'est avant tout à l'école et auprès des parents que les jeunes s'informent. Près d'un quart des sondé-e-s (24 %) ont trouvé des informations pour les votations en regardant la télévision, alors que 19 % des jeunes ont consulté les supports officiels de la Confédération ou des cantons, notamment les brochures, et qu'un plus petit pourcentage des jeunes a préféré écouter la radio ou lire des journaux gratuits et des quotidiens.

Les jeunes choisissent certains canaux pour se renseigner en fonction de la confiance qu'ils leur accordent. Plus de la moitié des jeunes fait très confiance ou plutôt confiance au Conseil fédéral, aux administrations publiques, au Parlement national (Conseil national et Conseil des États) et au gouvernement de leur canton. Des organisations telles que le WWF, Amnesty International ou l'ASIN bénéficient également d'une très bonne confiance ou d'une confiance plutôt bonne de la part des jeunes. De manière générale, les politicien-ne-s (jeunesses de partis, parlements des jeunes et comités de campagne) reçoivent une confiance modérée. Un peu moins de la moitié des jeunes ne font pas confiance à ce groupe lorsqu'il s'agit de s'informer sur des sujets d'ordre politique. Un peu plus d'un tiers (38 %) des 15-25 ans accordent leur confiance aux président-e-s de parti. En revanche, plus de 60 % des sondé-e-s indiquent ne pas avoir confiance en les journalistes (plutôt pas ou pas du tout).

Positionnement idéologique des jeunes

De nombreux jeunes ne savent pas se positionner sur l'échiquier politique, comme le montre le Moniteur politique easyvote. La représentation gauche-droite et libéral-conservateur est toutefois importante pour une majorité des 15-25 ans. Ainsi, deux tiers des jeunes (67 %) indiquent comprendre la représentation sous la forme de l'axe gauche-droite. Pour une part moins grande, mais supérieure à la moitié (53 %), des jeunes de cette tranche d'âge, l'axe libéral-conservateur a un sens. Cela ne correspond cependant pas tout à fait aux résultats sur le positionnement idéologique des jeunes. Seuls 39 % des sondé-e-s ont pu se positionner en fonction des deux axes, alors que 2 % de plus étaient capables de se positionner sur un seul des deux axes.

Les jeunes qui ont pu se situer politiquement se regroupent en quatre grands groupes politiques. Le centre, fort, mais aussi les groupes libéraux et de droite ressortent particulièrement. À gauche, on constate que la grande majorité des jeunes se disent libéraux. À droite, on trouve des jeunes aussi bien libéraux que conservateurs. Il est particulièrement intéressant d'observer que plus on va à droite, plus les différences s'accroissent sur l'axe libéral-conservateur.

Impressum

Tirage : 500 exemplaires en allemand, 200 exemplaires en français

Édition : Fédération Suisse des Parlements des Jeunes FSPJ

Rédaction : Team Fondements de la participation politique FPP

Relecture en allemand : Marina Stoffel

Relecture en français : Ira Differding

Traduction en français : Christelle Mathys

Mise en page : Fanny Geiser, www.fannygeiser.com

Contact

Dachverband Schweizer Jugendparlamente DSJ

Fédération Suisse des Parlements des Jeunes FSPJ

Federazione Svizzera dei Parlamenti dei Giovani FSPG

Seilerstr. 9, 3011 Berne

Tel. +41 (0) 31 384 08 08

info@dsj.ch

www.fspj.ch

avec les offres

youpa

www.youpa.ch



www.easyvote.ch



www.engage.ch